

Le Taillan Médoc /Blanquefort

Projet d'aménagement du chemin du Four à Chaux

(entre l'avenue de Soulac et l'avenue de la Salle de Breillan)

NOTICE EXPLICATIVE

▪ Contexte réglementaire

L'article L300-2 du code de l'urbanisme fait obligation aux établissements publics de coopération intercommunale, auxquels les communes ont délégué leurs compétences, de délibérer sur les objectifs poursuivis ainsi que sur les modalités d'une concertation associant la population pendant l'élaboration des projets de nature à modifier de façon substantielle leur cadre de vie.

La concertation a pour but, d'une part, d'informer le public du lancement des études de réaménagement de la voirie concernée, d'autre part d'en enrichir le programme en recueillant les avis, notamment des usagers et riverains, pour une meilleure prise en compte dans l'élaboration du projet.

L'élargissement du Chemin du Four à Chaux entre le chemin de Gelés et la route de Soulac (emplacements réservés de voirie S 38) et la création d'un carrefour giratoire entre le chemin du Four à Chaux / av de Breillan / rue Peyreyres (emplacements réservés T 1560), permettra de réduire la vitesse, d'augmenter le confort et la sécurité des piétons et des cyclistes par l'aménagement d'un cheminement piétons et de créer un itinéraire cyclable en site propre.

Il convient que la Communauté Urbaine de Bordeaux organise à cet effet la concertation réglementaire avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées avant que le projet soit arrêté dans sa nature et ses options essentielles. Cette concertation s'effectuera après publicité par voie de presse.

Les dossiers de concertation avec registres d'observations seront mis à disposition du public dans les mairies du Taillan Médoc et de Blanquefort, à la Direction territoriale Ouest, de la Communauté Urbaine de Bordeaux ainsi que sur le site internet <http://participation.lacub.fr>.

▪ Objectifs de l'opération

Cette opération est inscrite au Plan Local d'Urbanisme (Emplacement Réserve de voirie S38 et T1560).

Les objectifs principaux poursuivis sont :

- Réduction de la vitesse des automobiles
- Augmenter le confort et la sécurité des piétons et des cyclistes

▪ Programme de l'opération

Chemin du Four à Chaux

Les limites du projet : au Sud l'avenue de Soulac sur la commune du Taillan Médoc et au Nord l'avenue de la salle de Breillan sur la commune de Blanquefort.

La longueur du projet est de 1,1 Km environ décomposée comme suit :

Réaménagement de la voirie existante avec création d'une voie verte coté Sud pour les piétons et les cyclistes

Le carrefour avec le chemin de Jean d'Arsac sera traité en plateau surélevé.

Raccordement perpendiculaire du chemin de Gelès sur le chemin du Four à Chaux avec traitement du carrefour en plateau surélevé

Sécurisation du carrefour avec le chemin des Peyreyres , la rue du manège et l'avenue de la salle de Breillan par la création d'un carrefour giratoire paysager.

Des acquisitions foncières seront nécessaires pour réaliser ce projet.



PLAN DE SITUATION

LE TAILLAN MEDOC – BLANQUEFORT

Chemin du Four à Chaux